



## Questions

Préconisez-vous le port du tablier à chaque intervention pour les auxiliaires de vie à domicile qui se déplacent en transport en commun ?

Pour le port du tablier lors de soins mouillants peut-on envisager d'utiliser des dispositifs jetables que l'on pourrait utiliser plusieurs fois avec une fréquence de changement hebdomadaire pour des situations courantes ?

Et la désinfection du véhicule en cas d'accompagnement en voiture ?

Et l'entretien du linge au domicile ?

Quels conseils pouvez-vous nous apporter quant à la distribution du matériel ? Vaut-il mieux laisser le matériel chez chaque bénéficiaire, ou le laisser à disposition pour chaque intervenante dans nos locaux ?

Vous venez d'évoquer l'intervention d'une aide à domicile chez un patient Covid dans un premier temps et en suivant chez un autre bénéficiaire. Cela signifie donc qu'un intervenant à domicile en contact avec un cas confirmé n'est pas concerné par les mesures d'isolement préconisées depuis la mise en place des brigades covid ?

# FOIRE AUX QUESTIONS

## AIDES A DOMICILE

Réponses écrites aux questions non traitées lors du [webinaire](#) du 27 mai 2020 - CPIas Nouvelle-Aquitaine

## Réponses en date du 28 mai 2020

Le port d'un tablier permet de protéger la tenue civile lors de l'aide au résident/bénéficiaires et de les protéger lors des soins directs. La problématique n'est pas liée au type de transport emprunté.

Il faudrait évoluer à l'avenir vers une protection systématique à usage unique de la tenue lors de chaque prise en charge, a fortiori s'il y a un contact direct avec le bénéficiaire.

Les équipements de protection individuelle sont à usage unique. Le tablier risque d'être dégradé lors de son retrait (le dispositif reste assez fin) et à risque de contamination lors de son stockage.

Il n'y a pas à désinfecter le véhicule en cas d'accompagnement. Il faut respecter le port du masque pendant le trajet et réaliser une désinfection des mains avant et à l'issue de l'utilisation du véhicule.

Le linge est entretenu comme à l'habitude. En cas de bénéficiaire Covid, un cycle à 60° pendant 30 minutes permet de détruire tous les microorganismes, SARS Cov 2 compris. Un traitement à 40°C, avec un cycle le plus long possible est aussi réalisable pour le linge qui ne supporte pas le lavage à 60°. Le repassage et/ou le passage en sèche-linge sont aussi des compléments.

Si par matériel, vous entendez les équipements de protection individuelle la limite va être le stock mobilisé au sein de chaque logement; avec un risque de détournement d'usage de ces matériels. Il est peut-être plus approprié que chaque intervenant "s'alimente" au sein de vos locaux. Une réserve dans le véhicule peut s'avérer nécessaire.

Si les mesures de prévention décrites en cas de prise en charge d'un bénéficiaire Covid sont mises en œuvre, l'intervenant n'est pas considéré comme "contact"! S'il y a eu manifestement un écueil dans l'application des mesures (méconnaissance, non-respect de la distanciation avec non port de masque, manque de matériel par exemple), là l'intervenant sera considéré comme contact (quatorzaine et dépistage).

## Questions

Est-ce qu'on peut utiliser la clim dans les logements et les bureaux ?

Bonjour, les tabliers ne protègent pas la totalité du vêtement. Si projection de gouttelettes tout le vêtement est contaminé. Est-ce vraiment efficace ? Pour info, les équipements tablier ne sont plus à 2 cts/// les prix ont flambés en cette période de crise.

Quelles précautions prendre pour un bénéficiaire qui a été diagnostiqué Covid en début de confinement et dit avoir été malade pendant plusieurs semaines ?

Y-a-t-il des bonnes pratiques sur l'enchaînement des tâches ? Faut-il commencer par l'entretien de la chambre puis faire le transfert ou le soin par exemple ?

Pouvez-vous réexpliquer les règles d'usage et les différences entre le tablier et la surblouse ? Qu'est ce qui est le plus efficace ?

Mettre une protection (housse jetable par ex) sur les sièges des voitures quand une auxiliaire de vie accompagne un usager dans sa voiture est utile ou pas ?

## Réponses en date du 28 mai 2020

Oui, la climatisation peut être utilisée. Il faut toutefois s'assurer que l'entretien régulier de cette climatisation soit réalisé (nettoyage, changement de filtres).

Oui mais le vêtement n'est pas un vecteur majeur de transmission, ce sont les mains qui transmettent les micro-organismes. Il faut donc privilégier l'hygiène des mains et protéger la tenue avec un tablier lors des actes souillants ou mouillants (la surblouse n'est pas imperméable et n'évite pas l'exposition de la plus grande partie de la tenue). Sur un plan plus général, le message d'une activité en manches courtes (comme pour les soignants) pourrait être promu : moindre exposition de la tenue, hygiène des mains facilitée. Il est vrai que le prix des tabliers a grandement augmenté...

S'il n'a plus de symptômes de type fièvre et dyspnée depuis plus de 48 heures et que le début des symptômes date de plus de 14 jours, le bénéficiaire est considéré comme guéri.

Non, pas spécialement.

Il paraîtrait toutefois opportun de réaliser l'entretien de la chambre une fois les soins réalisés.

La surblouse est plus couvrante mais non imperméable. Le tablier plastique est lui imperméable et permet de mieux protéger la tenue pour les actes à risque de souillures ou de projection de liquides (toilette par exemple). L'absence de manche contribue théoriquement à une meilleure hygiène des mains (poignets compris).

Non ce n'est pas utile. Le plus approprié est le port du masque pendant le trajet et une désinfection des mains avant et après utilisation du véhicule.

